

CHSCT CRS

LE SNIPAT INTERVIENT POUR VOUS

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET ÉLECTION DU NOUVEAU SECRÉTAIRE DE SÉANCE DU CHSCT CRS POUR L'ANNÉE 2022

Mr GOVIN Frédéric est élu à ce poste, c'est une première pour cette instance qui par cette démarche engage une reconnaissance des personnels de soutien.

PRÉSENTATION PAR LES DIRECTEURS ZONAUX DES PROJETS IMMOBILIER

Lors de ce CHSCT CRS spécifique portant sur les prévisions immobilières, les directions zonales ont présentés les résultats des actions menées tout au long de 2021 et les projets à court et longs termes. Les travaux de rénovations des cantonnements, la mise en œuvre des chambres individuelles, et la projection de création de nouveau site d'accueil ont été évoqués.

De nombreux travaux ont été effectués dans les locaux des mess et foyer, il existe encore beaucoup de points noirs mais une véritable prise en compte est faite. Les électrodomestique sont et seront également changer au sein des compagnies et des casernements.

INTERVENTION DU DOCTEUR FOULLON FLORENCE

La pandémie est toujours présente, le variant DELTA est celui qui a ce jour est le plus présent, le variant Omicron est inquiétant et il faut inciter les agents à la vaccination.

Les consignes doivent être régulièrement rappelés, le médecin demande une nouvelle fois que tous les fonctionnaires quel que soit leurs grades et fonction s'appliquent et fassent appliquer les mesures barrières et le respect de la distanciation sociale, pour endiguer le virus

Cette pandémie est aussi un vecteur de pression et de stress, les agents peuvent être dans des situations difficiles. Le docteur indique que le N° VERT 3114 est un numéro d'appel ouvert 24/24 et permet à chaque agent de pouvoir obtenir un soutien psychologique anonyme, les risques RPS sont présents.



RECRUTEMENT DES PERSONNELS

De nombreux directeur zonaux ont évoqués les problèmes de recrutement des personnels de soutien, le recours à des agents sous contrat est une solution d'urgence mais cela ne pérennise pas les agents et l'opérationnelle déplaçable reste toujours très restreint.

Le recrutement des personnels pour les postes d'Adjoints techniques principale de 2ème classe option cuisine au sein des unités (plan 10 000) peut paraître être une bonne chose, cela facilite un recrutement d'agent compétent, disponible et qui connaissent les besoins et sachant s'adapter immédiatement à l'opérationnelle des compagnies.

Mais cela génère également un trou dans la raquette puisque promu sur le poste d'ATOC il libère un poste d'AT qui ne sera pas comblé avant une année au mieux, mettant en souffrance les effectifs de la compagnie.

Nous vous rappelons que le ratio d'un adjoint technique pour 25 rationnaires étant toujours la règle d'emploi. L'inspection Technique de la DC CRS a déjà été saisie plusieurs fois à ce sujet, malheureusement les réponses ne doivent pas être assez claires pour toutes les IT Zonales.

Le recrutement est l'affaire de tous, et il nous semble que celui-ci doit être fait avec rigueur, le simple fait d'être le fils ou la fille de ... n'est pas un chèque en blanc, et nous avons déjà connu des difficultés avec ce type de recrutement.

La sélection d'une jeune maman ne doit pas être écartée, mais celle-ci doit être informés des conditions d'emploi, du nombre conséquent de jours de déplacement et des conditions d'hébergement liées à la vie en collectivité. Les volumes sont très inférieurs au nécessité d'emploi, la population des PATOE étant vieillissantes et avec la conjugaison de la mobilité au fil de l'eau la visibilité d'emploi est encore plus restreinte. Nous demandons un état des besoins mais surtout un recrutement en conséquence, les mouvements sociaux (réforme des retraites, de la sécurité sociale...), et les grands rendez-vous sportif (coupe du monde de rugby, jeux olympique) nous font craindre la mise en place d'un recrutement de vacataire qui signerait la mort des compagnies à l'issue de ces contrats.

LES AGENTS CONTRACTUELS ET VACATAIRES

Lors des réunions précédentes Madame la directrice des CRS avait clairement indiqué que les vacataires comme les contractuelles n'étaient pas statutairement attributaire de l'IJAT, cependant ces personnels peuvent être amené sur volontariat à participer à des déplacements en respectant les clauses de leurs contrats de travail.

En effet ces agents sont sous des contrats de 37h00 réparti sur 5 jours de travail suivi de 2 jours de repos, ces contrats n'ouvrent pas de droits en HS. Le volume horaire en déplacement étant quantifié à 46h48 sur la semaine avec 1 jours de repos, il y aurait un problème sur le temps de travail et les repos. Ces personnels relevant du droit du travail, les recours ne se font devant le tribunal administratif mais devant le conseil des prudhommes.

IJAT

Nous revenons sur la problématique de l'IJAT, en effet nos mandants sont très inquiets et nombreux sont ceux qui se posent la question de rester au sein de l'institution si cette mesure devait s'appliquer, les amenant à perdre du pouvoir d'achat.

L'inscription des IJAT et des HS sur un volet annexe et sans impact sur le Revenu Fiscal de Référence reste pour nous la solution.



PONDORLY

Les adjoints techniques de Pondorly entendent qu'ils vont devoir se rendre sur l'ensemble des cantonnements de la zone Paris pour renforcer les équipes lors des relèves compagnies. Ces communications en interne sont néfastes pour le moral des effectifs, le directeur zonal IDF à de son côté lors d'un entretien avec le secrétaire zonal démenti ces allégations et informé qu'un recrutement sera effectué pour pallier les besoins temporaires de renforts sur les sites concernés.

La charge de travail est suffisamment importante à Pondorly, qui plus est pendant cette pandémie, la mise en œuvre de la nébulisation des chambres, les rappels incessants des agents le week-end, la montée en puissance à 5compagnies, les risques sont démultipliés chaque jour.

RÉGLEMENTATIONS ET INSTRUCTION

Toujours les mêmes problèmes avec la **gestion des rappels des agents** que ce soit en semaine ou en week-end, les SG n'appliquent pas les **bons droits aux agents en générant des HR au lieu des HS**.

Toujours également **les heures supplémentaires effectuées les jours fériés (JF)** qui sont retranscrites en HS normale aux lieux d'une **inscription en HSD** valable également pour les JF.

**LE SNIPAT PARTICIPE À
TOUTES LES INSTANCES
LOCALES, ZONALES
ET NATIONALES.**

NOUS ON LÂCHE RIEN.

